



Circulaire n° 4203

Circulaire

aux administrations communales

Objet : Journée de Commémoration nationale 2023

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

À la demande de Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'État, j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe une circulaire relative à la Journée de Commémoration nationale 2023 qui aura lieu le dimanche 15 octobre 2023.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur



Taina Bofferding



Luxembourg, le 1^{er} décembre 2022

Lettre circulaire aux administrations communales

Objet : JOURNEE DE COMMEMORATION NATIONALE 2023

La Journée de Commémoration Nationale est consacrée au souvenir de la lutte menée par le peuple luxembourgeois pendant l'occupation 1940-1945. Pour l'année 2023, la date officielle de la Journée a été fixée au dimanche 15 octobre 2023.

Il est prévu qu'à Luxembourg-Ville S.A.R. le Grand-Duc déposera, en présence des autorités nationales et du Corps diplomatique, une couronne de fleurs devant le Monument National de la Solidarité. Des fleurs seront aussi déposées au Monument pour les victimes de la Shoah, au Monument du Souvenir, à la Gare de Hollerich et à la Croix de Hinzert.

Le Gouvernement invite les autorités communales à célébrer dignement la Journée de Commémoration Nationale et à l'occasion les prie de déposer des fleurs devant les Monuments aux Morts de leurs communes.

Le Premier ministre,
Ministre d'État

Xavier BETTEL